

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Mesdames Marie-Josée SCHWEITZER, Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Monsieur Armand FOURNIER, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-Marie BOUTET Nadine KELLER, Monsieur Patrick HAYDINGER (à compter du point n°5), Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT (à compter du point n°4), Vanessa GERHARD (à compter du point n°4), Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Messieurs Richard OSTROWSKI, Adjoint, René SCHMIDT, Christian GAUER, Madame Christine LUPIC, Messieurs Paul CHAVAN, Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage et lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose le rajout à l'ordre du jour l'examen de prise en charge de prestations au titre du périscolaire, la modification du tableau des emplois communaux, deux demande de subvention et le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public. Ces points supplémentaires sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres ayant assisté à la séance.

2) EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2016.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT VENTE	ACQUEREUR
DEMOULIN EVELYNE	IMPASSE DU CHEMIN DE FER	25 000,00 €	LAUER JEREMY
DEMOULIN EVELYNE	4 IMPASSE DU CHEMIN DE FER	110 000,00 €	ISSELE GREGORY
ALAKMA NASSIM	2 RUE DE FAREBERSVILLER	133 000,00 €	RINKENBACH CLAIRE
KRAEMER MARCEL	HINTERM BUCH	416,15 €	RENARD CELINE
ALBERT NORBERT	LANGE LÂNGE	730,80 €	RENARD CELINE
FLAUS LUCIEN	BEIM KANEL	80 218,00 €	SCI H.E.B.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à en délibérer,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

3) TRAVAUX

AMENAGEMENT DES ABORDS DES LOGEMENTS SENIOR DE LA RUE DES AUBEPINES

Monsieur le Maire rend compte de l'ouverture des plis au terme de l'appel d'offres. Trois offres étaient présentées. Il ressort du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre que la mieux disante était celle de l'entreprise TP KLEIN Guy à Diebling pour un montant total TTC 378 967,20 € dont TTC 181 677,30 € pour la tranche ferme et TTC 197 289,90 pour la tranche conditionnelle.

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir cette offre par ailleurs inférieure à l'estimation initiale.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission d'Appel d'Offres entendu,

CONFIE les travaux d'aménagement des abords des logements senior de la rue des Aubépines à l'entreprise TP KLEIN Guy à Diebling pour un montant TTC de 378 967,20 € ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

CREATION D'UN EVITEMENT DE BUS DEVANT LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le programme d'aménagement des espaces publics au droit de l'extension de la Mairie prévoit la création d'une zone d'évitement pour arrêt de bus. Cet arrêt dessert les transports TIM, le Transport à la demande de l'agglomération, la cantine scolaire et les transports scolaires.

Ce type de travaux étant subventionnable au titre des amendes de police au taux de 30 % du montant des travaux hors taxes dans un plafond de 100 000,00 €, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ce financement.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le projet de création d'une zone d'évitement pour arrêt de bus devant la Mairie en bordure de la RD 29, Rue Général de Gaulle ;

DECIDE la réalisation des travaux dans le cadre de l'aménagement des espaces publics après l'extension, aménagement de la Mairie ;

S'ENGAGE à finir les travaux avant le 15 octobre 2017 ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

-montant HT des travaux :	10 625,60 €
-subvention amendes de police au taux de 30 % :	3 187,00 €
-fonds propres communaux :	7 438,60 €

SOLLICITE la participation du Département au titre des Amendes de Police pour un montant de 3 187,00 € ;

S'ENGAGE à prendre en charge ultérieurement la gestion de l'équipement subventionné.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA CITE BELLE-ROCHE

Le Préfet de la Moselle a fait appel à projets au titre du soutien à l'investissement public local. Monsieur le Maire est chargé d'examiner la possibilité de présenter le dossier de l'éclairage public de la cité Belle-Roche au subventionnement.

4) AFFAIRES FINANCIERES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT) EXERCICE 2017

1) SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

A. Exécution du Budget 2016

La différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement (respectivement de 1 742 880,81 € et 2 571 682,18 €) dégage un excédent de 828.861,37 € auxquels il convient de déduire le déficit d'exploitation du service de l'assainissement de 1.520,21 € soit un excédent net de 827 281,16 €.

La section d'investissement dégage un excédent de 322 459,91 € (dépenses 2 053 448,52 € et recettes 2 375 908,43 € y compris l'excédent de la section d'investissement du service de l'assainissement de 22 331,90 €).

L'excédent global s'élève à 1 151 261,28 € pour couverture des crédits reportés.

B. Encours des factures à la clôture de l'exercice 2016 (31/12/2016)

L'encours des factures est nul. Toutes les factures tant en section de fonctionnement qu'en investissement mandatées au 31 décembre 2016 sont payées.

C. Encours de la dette

L'encours de la dette porte sur le capital restant dû au titre de l'aménagement des logements très sociaux sis au 2 Impasse de la Forge, de l'emprunt pour les travaux sur la Mairie et se décompose comme suit :

- Prêt Caisse des Dépôts et Consignations pour 25 729,23 €, taux 0.75 %, dernière annuité en 2031 ;
- Prêt Plurial pour 4 494,45 €, taux 1%, dernière annuité en 2018 ;
- Prêt Crédit Mutuel pour 470 154,48 €, taux 1,55 %, dernière trimestrialité en 2030.

L'annuité totale s'élève à 41 986,56 € dont 34 431,03 € au titre du capital et 7 555,53 € au titre des intérêts.

D. Trésorerie

La trésorerie actuelle du budget général est de 1 131 790,62 €.

2) ORIENTATIONS 2017

Les principales orientations budgétaires 2017 sont les suivantes :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES

Elles continueront à être estimées au plus près de besoins réels, au vu des dépenses réalisées les années précédentes.

Le chapitre « charges à caractère général » portant sur les achats, les services extérieurs, ne devraient pas varier ou peu pour les dépenses habituelles.

Par contre en 2017 sera facturée pour la première fois la « redevance spéciale d'ordures ménagères » qui concerne la facturation des sacs de tri et le ramassage des bacs pour les bâtiments exonérés de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Enfin il faut noter la nécessité de changer la benne du camion pour un coût estimé à 30 000,00 €.

En ce qui concerne le chapitre « charges de personnel », 2017 verra la poursuite de la mise en application de la PPCR (Parcours, Professions, Carrières, Rémunérations) pour les catégories A et C, la catégorie B était déjà concernée en 2016. Le régime indemnitaire en place sera également transcrit dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Les subventions aux associations, principale dépense du chapitre « autres charges de gestion courante », seront calculées sur les mêmes bases et critères que 2016. La subvention de fonctionnement au CCAS sera reconduite et adaptée au vu du bilan 2016.

2. RECETTES

Les taux des impositions directes, Taxe d'Habitation et Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties qui n'ont pas évolués depuis 1997 ne devraient pas évoluer. Une baisse est encore prévue en 2017 pour la Dotation Globale de Fonctionnement. La Dotation Communautaire qui a déjà baissé de 8 € à 5 € par habitant en 2015 sera également impactée par les coûts de l'instruction des Autorisations des Droit du Sol (ADS). Le budget prendra en compte le produit assuré des contributions directes qui sera notifié par les services fiscaux.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

POURSUITE ET ACHEVEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT EN COURS :

1. DEPENSES

1.1 Travaux pluriannuels en cours

. Aménagement extension de l'Hôtel de Ville – aménagement des espaces publics

Les travaux devraient s'achever au printemps.

. Mise en esthétique des réseaux secs au village, dernière tranche

Les travaux portent sur la mise en souterrain des réseaux, dans la rue du Hérapel, rue des Carriers, Impasse Emile Huber, Impasse Gallo-Romaine et impasse des Alouettes. Ils seront achevés courant 2017 par la pose du réseau ENEDIS.

La mise en esthétique du réseau de télédistribution n'a pas été réalisée vu l'arrivée proche de la fibre qui empruntera les infrastructures ORANGE.

1.2 Travaux à démarrer

. Aménagement des abords des logements seniors au lieudit ferme de Ditschviller

L'association FRESMO a obtenu les financements pour la construction des logements seniors, la commune ayant accordé sa garantie aux prêts contractés auprès du Crédit Mutuel et de la CARSAT. Les travaux de VRD et abords, à la charge de la Commune, ont été attribués et la tranche ferme sera réalisée en 2017.

. Eclairage public de la cité Belle-Roche

La maîtrise d'œuvre a été attribuée en 2016 pour la réalisation du diagnostic et les études. En 2017, le projet définitif doit être arrêté et une première tranche de travaux pourrait être réalisée.

. Vidéo-protection

Les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres et les marchés ont été notifiés en 2016. Les travaux seront réalisés conjointement avec la vidéo-protection de la nouvelle mairie.

. Renaturation des ruisseaux du Cocherenbach et du Winbornbach

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Assainissement de Farébersviller et Environs (SAFE) ont été achevés courant 2016. La facturation interviendra en 2017 et sera compensée par une subvention du Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle (SIEAR).

NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

. Rénovation et réhabilitation des écoles

Il s'agit d'un portant sur une mise aux normes des écoles notamment en ce qui concerne :

- l'accessibilité PMR conformément à l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) ;
- l'amélioration de la performance énergétique ;
- la conformité électrique ;
- la rénovation des sanitaires ;
- le ravalement et peintures.

La Maîtrise d'œuvre a été attribuée en 2016. 2017 portera sur l'établissement du programme pluriannuel des travaux à réaliser.

OPERATIONS NON-INDIVIDUALISEE

Au titre de cette opération on peut noter les travaux suivants :

- mise en peinture des gardes corps et rampes du Centre Social Daniel Balavoine ;
- remplacement de gouttières de bâtiments communaux ;
- poursuite de travaux de rénovation de logements communaux ;
- mise en place de ralentisseurs type « coussins berlinois » ;
- matériel informatique pour la mairie ;
- rénovation des courts extérieurs de tennis ;
- divers travaux de voiries et trottoirs.

2. RECETTES

Pour l'aménagement extension de l'Hôtel de Ville – aménagement des espaces publics – fouilles archéologiques préventives, doivent être soldées en 2017, la subvention au titre de la DETR pour la mairie et les fouilles, la dotation communautaire et la réserve parlementaire. Enfin, il faut noter qu'une subvention au titre du FNAP avait finalement été attribuée fin 2016. Une subvention au titre des Amendes de Police sera sollicitée pour la création de l'évitement de bus devant la Mairie.

La subvention du SELEM de 25 000,00 € pour la rue du Chemin de Fer a été versée début 2017. Pour le quartier Hérapel elle ne sera versée qu'en 2018. Une subvention a été accordée par le Département de la Moselle au titre de l'AMITER pour un montant de 150 000,00 € dont le solde de 100 000,00 € doit être versé en 2017.

Les abords des logements seniors ont été subventionnés au titre du FAU à hauteur de 83.240,00 €. Le démarrage des travaux va permettre de faire les appels de fonds.

En 2017 doivent se finaliser les dernières ventes de terrains de la rue des Aubépines 1^{ère} tranche et de l'avenue de Ditschviller. Les terrains de la rue des Aubépines 2^{ème} tranche seront également mis en vente.

Le projet de rénovation de l'éclairage public de la Cité Belle-Roche n'a pas été retenu au titre de la DETR. Le dossier a été présenté en tant que dossier n° 2 au titre de l'AMITER 2015-2020.

Le projet « vidéo – protection » n'a pas obtenu de subvention au titre des crédits 2016 du FIPD. Il devrait être réexaminé sur les crédits 2017.

Toutes les explications fournies, Monsieur le Maire, pour clore son exposé, met le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 en débat.

Aucune observation particulière n'est formulée quant aux orientations proposées.

FRAIS DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN LURCAT ANNEE 2016

Les frais s'élèvent à 23 978,64 € et découlent des ratios mis en place par la Commune avec l'Association Jacques Prévert pour répartir les frais entre l'école et l'association.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Association Jacques Prévert une subvention de 23 978,64 € ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

FINANCEMENT DU CHANTIER D'INSERTION 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2017 le financement du Chantier d'insertion sociale et professionnelle porté par l'ASBH dans la limite de 44.000,00 €. Il est rappelé que cette action porte sur un important accompagnement social et d'actions de formations à destination d'un public défavorisé.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission de Finances entendu,

DECIDE de reconduire pour 2017 le financement du Chantier d'Insertion porté par l'ASBH à hauteur de 44.000,00 € ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

SOLDE 2015 FONCTIONNEMENT ACTIONS ET CENTRE SOCIAL

L'A.S.B.H. a présenté les réalisés 2015 dans les diverses actions menées dans le domaine social et en direction de la jeunesse. Les dépenses s'élèvent à 320 196,07 € répartis comme suit :

-Chantier d'insertion :	42 200,00 €
-Accueil Périscolaire :	13 869,94 €
-Fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine :	128 126,13 €
-Actions jeunes :	47 036,00 €
-Multi-accueil :	90 000,00 €

Compte tenu des versements déjà effectués d'un montant de 304 180,09 €, l'ASBH sollicite un solde de subvention de 16 015,98 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser une subvention de 16 015,98 € à l'ASBH pour le solde des actions et le fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine 2015 ;
VOTE les crédits correspondants à inscrire au Budget 2017.

PORTE-DRAPEAUX DE MOSELLE-EST : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017

Comme chaque année l'association sollicite une subvention de fonctionnement. Il est proposé au Conseil Municipal de verser pour l'année 2017 de 60,00€.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Amicale des Porte-Drapeaux, Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle-Est, une subvention de 60,00€ ;

VOTE les crédits correspondants.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Comité Départemental de la Prévention Routière de la Moselle intervient au titre de l'éducation et de la sensibilisation notamment dans les écoles. Afin de mener à bien ses activités le comité sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2017. La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 50,00 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour 2017, de 50,00 €, au Comité Départemental de la Moselle de la Prévention Routière ;

VOTE les crédits correspondants.

ANIMATIONS DU PERISCOLAIRE

Dans le cadre des animations des activités périscolaires il est prévu l'intervention de l'Association Art en Mouvements pour un atelier de danse – zumba, de l'Association Franco-Russe et de l'Office du Tourisme du Pays de Forbach, pour divers ateliers.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais qui en découlent.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de prendre en charge les frais détaillés comme suit :

-subvention de 360,00 € à l'Association Art en Mouvement de Cocheren

-subvention de 90,80 € à l'Association Franco-Russe de Cocheren

-paiement des ateliers à l'Office du Tourisme du Pays de Forbach à hauteur de 400,00 €. ;

VOTE les crédits correspondants à inscrire au Budget 2017.

65^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES MINEURS

La Société des Mineurs va fêter le 65^{ème} Anniversaire de la création de l'association et sollicite l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la manifestation prévue en juin 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention identique à celle du 60^{ème} Anniversaire.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Association des Mineurs de Cocheren une subvention de 500,00 € pour l'organisation de leur 65^{ème} Anniversaire ;

VOTE les crédits correspondants à inscrire au Budget 2017.

5) PERSONNEL COMMUNAL

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOI COMMUNAUX

Dans le cadre de l'application de la PPCR (Parcours Profession Carrière Rémunération) de la catégorie C applicable au 1^{er} janvier 2017 un Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe doit être reclassée Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs suite à la réussite de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe et l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour une nomination au 1^{er} mars 2017, il est nécessaire de créer le poste.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

MODIFIE le tableau des emplois communaux comme suit :

-modification d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe au 1^{er} janvier 2017 ;

-modification d'un poste de Rédacteur en poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe au 1^{er} mars 2017 ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente et de procéder aux nominations.

6) AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, prévoit que les communautés de communes et les communautés d'agglomération deviennent automatiquement compétentes en matière de Plan Local d'urbanisme, 3 ans après la promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017.

La prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) » peut s'opérer :

- Soit de manière volontaire jusqu'au 27 mars 2017 par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté et des conseils municipaux selon la règle de la majorité qualifiée ;
- Soit de manière automatique au 27 mars 2017, sauf si, dans les trois mois précédant cette date, une minorité de blocage s'y oppose, celle-ci devant regrouper au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Cette opposition doit être renouvelée après chaque élection municipale et recomposition du conseil communautaire. A défaut, la communauté devient compétente le 1^{er} janvier suivant l'élection du nouveau président communautaire.

- Au-delà du 27 mars 2017, si la Communauté d'Agglomération ne devient pas compétente en matière de PLU, celle-ci peut lui être transférée à tout moment, sauf si la minorité de blocage des 25% et 20% citées ci-dessus s'y oppose dans les trois mois suivants le vote de l'organe délibérant sur ce transfert qui aura délibéré à la majorité qualifiée sur le transfert.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération de Forbach deviendra compétente de plein droit en matière de PLUi au 27 mars 2017 sauf minorité de blocage.

Les communes, membres disposent donc de la possibilité, par délibération de leur conseil municipal, d'approuver ou de refuser le transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération, dans le délai de 3 mois qui précède la prise de compétence de plein droit, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISE de s'opposer au transfert, au 27 mars 2017, de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – PLUi » à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

7) PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée relative à la suppression de l'emplacement réservé n° 3, a eu lieu du 2 janvier 2017 au 2 février 2017 et qu'aucune observation n'a été consignée dans le registre ouvert à cet effet ni d'observation déposée ou transmise en Mairie. Au préalable les personnes publiques associées ont été consultées et, au terme du délai de consultation d'un mois, les avis favorables ci-dessous ont été recueillis :

- Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France en charge du Programme Local de l'Habitat et organisatrice prévue à l'article L.1231-1 du Code des Transports ;
- Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle en charge du SCOT Rosselle ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Les avis des autres personnes publiques associées sont réputés favorables.

Il convient donc à présent d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 ;

VU l'arrêté municipal n° 2016/34 portant mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU les avis des personnes publiques associées ;

VU l'arrêté municipal n° 2016/47 portant mise à disposition du public ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 2 janvier 2017 au 2 février 2017 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

CONSIDERANT que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COCHEREN portant sur la suppression de l'emplacement réservé n° 3.

DIT QUE conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le Républicain Lorrain.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de COCHEREN aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Moselle.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Moselle.

8) DIVERS

BALADE THERMIQUE : le 28 février 2017 à 18h30 au départ du Foyer Robert Schuman aura lieu une balade thermique organisée par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF). Les personnes intéressées pourront assister.

FTTH : Monsieur le Maire fait le point sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal par la CAFPF. Les premiers raccordements devraient intervenir en automne.

PROCHAINES REUNIONS : le 22 mars à 18h00 Commission des Finances et Travaux et le 29 mars à 18h30 Conseil Municipal.

CASTORS : il est signalé que les castors font à nouveau des dégâts sur les arbres en bordure des cours d'eau.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance qui s'achève autour du verre de l'amitié offert par Madame Anne LEININGER, Conseillère Municipale, pour la naissance de sa petite-fille Mélia.

LE MAIRE :

Jean-Bernard MARTIN

